

## Des bateaux sûrs, des plaisanciers compétents et des cours d'eau sécuritaires



Que vous fassiez du canotage, de la voile, de la pêche ou de la croisière, la navigation de plaisance est une activité fantastique.

Quelle que soit votre passion, le Conseil canadien de la sécurité nautique recommande d'apprendre à naviguez de manière sécuritaire afin de mieux profiter de votre activité favorite.

En tant que plaisancier, vous avez la responsabilité, légalement, d'être équipé et d'équiper votre bateau de manière appropriée, de naviguez de façon sécuritaire et de voir à la sécurité de vos passagers. Vous avez la responsabilité de connaître les lois et les règlements qui régissent la conduite sécuritaire des bateaux en eaux canadiennes. Une des meilleures façons d'apprendre les rudiments de la sécurité sur l'eau consiste à suivre un cours et à passer un examen accrédité.

En 1997, le Bureau de la sécurité nautique a consulté les Canadiens afin de déterminer quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour que nos cours d'eau soient plus sûrs. L'une des principales recommandations disait que les conducteurs d'embarcations propulsées par un moteur devraient passer un examen accrédité. C'est ainsi que le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance voulant que les plaisanciers à moteur acquièrent une preuve de compétence a vu le jour.

Dans une première phase, qui a pris effet en 1999, tous les conducteurs de bateaux équipés d'un moteur qui sont nés après le 1<sup>er</sup> avril 1983 doivent détenir une preuve de compétence. Dans une deuxième phase, qui a débuté en 2002, le règlement a exigé que tous les conducteurs d'un bateau de plaisance à moteur de moins de 4 mètres de longueur détiennent à leur tour une preuve de compétence. Enfin, à compter du 15 septembre 2009, tous les conducteurs d'une embarcation à moteur devront détenir une preuve de compétence.

Il y a différentes façons d'obtenir sa Carte de compétence de conducteur. Vous pouvez décider de passer l'examen si vous possédez les connaissances nécessaires, suivre un cours d'une journée, vous procurer un guide d'études ou encore étudier en ligne. Qu'apprendrez-vous en étudiant dans le but de passer l'examen? Selon le guide utilisé ou le cours que vous suivez, vous ferez l'acquisition des connaissances de base vous permettant de vous présenter à l'examen de passage de la Carte de compétence de conducteur. Il est également possible d'acquérir des connaissances plus approfondies sur les pratiques sécuritaires en navigation. Quel que soit le choix que vous faites, vous apprendrez ce que sont les règles de route, le Système canadien d'aides à la navigation, les règles de sécurité nautique, les exigences concernant l'équipement de sécurité, les règles de la navigation et ce qu'il faut savoir sur les manœuvres de base.

Les règles de navigation permettent de se familiariser avec le Règlement sur les abordages, le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux et le Code criminel du Canada. Ces divers règlements décrivent ce que sont les règles sur la navigation, la vitesse, les priorités de passage, les façons de prévenir les abordages, les permis et l'immatriculation des navires, les restrictions sur la puissance du moteur en fonction de l'âge, la sécurité, la consommation d'alcool et plus encore.

Votre formation vous permettra de connaître le Système canadien d'aides à la navigation et d'apprendre la signification des bouées et d'autres aides à la navigation que vous verrez sur l'eau. Vous comprendrez toute l'importance des cartes marines. Vous apprendrez comment les interpréter et comment reconnaître et éviter les dangers qui sont identifiés par les aides à la navigation.

Tous les aspects touchant à la sécurité nautique et à vos responsabilités sur l'eau font partie de la formation. Un cours typique vous aidera à mieux connaître votre bateau, ses équipements et la terminologie nautique. Vous passerez en revue ce qui a trait à l'équipement de sécurité individuel, incluant les dispositifs de flottaison et les exigences sur les gilets de sauvetage. Vous apprendrez ce qui est requis selon la loi comme équipement de sécurité à bord en fonction de la taille de l'embarcation de manière à ce que vous ayez tout l'équipement nécessaire en cas d'urgence. La préparation d'une sortie sur l'eau fait également partie de la formation nautique. Vous verrez comment tirer parti des renseignements météorologiques, l'importance du plan de route et vous verrez qu'il est nécessaire de bien connaître la région où vous comptez naviguer.

Les cours et les guides d'études plus élaborés vous permettront d'apprendre les rudiments sur les techniques de navigation et la manœuvre d'un bateau. Les sujets abordés peuvent inclure le mouillage d'une ancre, l'accostage, les amarres et les nœuds. Pour ce qui est des aptitudes requises pour la manœuvre du bateau, pensons à la conduite même, l'accélération et la correction de l'assiette, ainsi qu'aux façons de faire face à des situations d'urgence sur l'eau.

La sécurité nautique est l'affaire de tous. Suivre un cours de sécurité nautique accrédité est la meilleure façon de devenir un plaisancier compétent. Pour en savoir davantage sur les cours qui sont offerts au Canada, pour connaître les endroits où de tels cours sont donnés et pour savoir comment obtenir sa carte de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance, consultez le site Internet [www.boatingsafety.gc.ca](http://www.boatingsafety.gc.ca) ou appelez le Service des renseignements nautiques en composant 1-800-267-6687. Et rappelez-vous de naviguez en toute sécurité afin de revenir au port en pleine forme et de profiter au maximum de votre saison de navigation de plaisance.